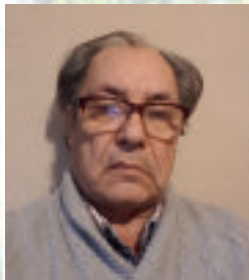




ADCGG 03

BULLETIN DE LIAISON

N°7 JANVIER 2024



EDITORIAL

Chers Amis,

En ce début de nouvelle année, le Conseil d'Administration se joint à moi pour vous présenter, avec un peu de retard, tous nos vœux de bonheur et de santé.

Comme l'année précédente, il est prévu d'organiser un brevet grand gibier si le nombre de candidat est suffisant. L'examen aura lieu le 15 juin et sera suivi par notre assemblée générale au domaine des Sallards.

Des séances de ciblage des armes et de tir sur sanglier courant seront organisées de Juin à Octobre.

L'exposition des trophées de cerf prélevés lors de la saison de chasse aura lieu le 6 avril 2024 à Saint-Bonnet-Tronçais, nous y présenterons une exposition sur le chevreuil de l'ANCGG.

Et pour finir, nous vous annonçons la création de la page Facebook de l'association, qui aura pour principal but de promouvoir l'ADCGG03.

Je vous souhaite à toutes et à tous une très bonne fin de saison de chasse.

Le président Jean-Guy VOISINE.

CIBLAGE DES ARMES ET TIR AU SANGLIER COURANT

Une arme qui n'est pas réglée, non seulement peut faire manquer un animal mais surtout peut s'avérer très dangereuse. Il est très important que chaque tireur s'assure personnellement du bon réglage de son arme.

C'est dans ce but que la Fédération des Chasseurs de l'Allier nous a délégué le ciblage des armes.

Durant chaque séance, le chasseur pourra d'abord vérifier le réglage de son arme sur cible fixe et éventuellement effectuer, avec notre aide, les réglages des organes de visée. Ensuite il pourra s'entraîner au sanglier courant.

Les quarante-cinq à cinquante minutes consacrées à chaque candidat sont vraiment nécessaires pour obtenir des résultats en nette amélioration.

Pour 2024, nous reprendrons les séances aux mois de juin, juillet, septembre et octobre.

Les dates vous seront communiquées par mail, sur la page Facebook et vous pourrez les consulter sur notre site internet (www.ancgg.org/ad03)

BREVET GRAND GIBIER

Le brevet grand gibier est une formation qui permet d'acquérir ou de compléter les connaissances sur les espèces de gibier et leur gestion, sur la faune et la flore de la forêt, sur la chasse du grand gibier et son organisation .

Cette formation est ouverte à tous, chasseur ou non chasseur, mineur ou majeur.

Le Brevet comporte deux épreuves :

- une épreuve théorique de contrôle des connaissances avec questions à choix multiples.
- une épreuve pratique, tir à balle sur cible fixe et mobile ou tir à l'arc sur cible fixe ou reconnaissance de fanfares de chasse suivant les options choisies.

Les séances de formation se dérouleront en visio conférence (le jeudi à 20h) puis au domaine des Sallards à Toulon sur Allier au siège de la Fédération des Chasseurs de l'Allier.

Voilà le programme provisoire :

Formations en Mars, Avril et Mai

Date à définir pour l'épreuve de tir et le brevet blanc. Le Brevet se tiendra lui le 15 juin.

Par ailleurs nous tenons à votre disposition les nouvelles éditions des ouvrages suivants:

le livre Le Grand Gibier (42.00 €)

le manuel de révision BGG2023 livre vert (30.00€)



Renseignements et inscriptions auprès de:

Jean-Guy VOISINE tel : 06 74 44 41 73 ou Jean-Marc MAUME tel : 06 87 07 35 62

Courriel : adcgg03@orange.fr

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

Président : Jean Guy Voisine

Vice président : Philippe Abdon

Trésorier : Frédéric Michard

Secrétaire : Jérôme Buzin

Membres : Fred Cherruault, Marie-Odile de Dreuille, Alain Denizon, Jacques Etienne, Gilles Mathinier, Jean-Marc Maume, Christian Schmitt, Alexandre Toreau

ADHESION

Adhésion : membre individuel : 20 € --- conjoint : 7 €

Abonnement Grande Faune (4 n°s) : 35 €

Paiement:

- **par chèque** : Chèque à l'ordre de l'ADCGG03 à retourner à :
ADCGG03 - C/O Frédéric MICHARD 12 Bd Desaix 03390 MONTMARAULT
- **par virement** : Préciser votre nom dans les références du virement
Banque : Crédit Mutuel IBAN : FR76 1027 8116 0300 0201 5550 137 BIC : CMCIFR2A
- **en ligne** : Il est possible de réaliser ou de renouveler son adhésion sur le site www.ancgg.org/ad03
Le paiement est totalement sécurisé.

-o- Le présent document tient lieu d'appel de cotisation -o-